

Le mardi 19 janvier 2010, le dix neuf janvier deux mille dix, à vingt heure trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle de Formation de la mairie de Bazancourt sous la présidence de Monsieur Yannick KERHARO, Président,

Étaient présents

M. Franck GUREGHIAN
Mme Annie-Paule VAUDE
M. Yannick KERHARO
M. Laurent MARECHEAU
M. Jérôme GILLE
M. André BLANCHARD
Mme Nicole GLADE
M. Denis PETIT
M. Claude SCRABALAT
M. Hervé RENAULT
Mme Marie-France MOURLON
M. Claude VIGNON
M. Jean-Jack VELY
M. Guy RIFFE
M. Bernard GASSMANN
M. Laurent DAUPHINOT
M. Max BOIRAME
M. Michel ARNOULD
M. Patrice MOUSEL
M. Stéphane DORUCH
M. Jean-Michel LIESCH
M. Jacky FAUCHEUX
M. Jean - Claude VAILLANT

Absents excusés suppléés

Mme Catherine DELAPLACE, excusée, suppléée par Mme Sylvie PEREIRA
M. James COQUART, excusé, suppléé par M. Alain DETIENNE
Mme Marie-Odile LECLERE, excusée, suppléée par Mme Myriam BATAILLE-PETIT
M. Eric PINIARSKI, excusé, suppléé par M. Gérard PARGNY
M. Yannick HAVY, excusé, suppléé par Mme Nathalie SCOTTO D'ANIELO

Absent excusé ayant donné pouvoir

M. Alain BOURDAIRE, excusé, ayant donné pouvoir à M. Yannick KERHARO

Madame Sylvie PEREIRA est nommée secrétaire de séance.

N° 622
Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est
de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.
Partenariat Public-Privé
29 pour

Monsieur le Président présente à l'assemblée les suites du dossier de Partenariat Public-Privé concernant le pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe.

Il indique que,

Considérant que le Foyer Rémois, pour faire suite à la réunion qui s'est tenue le 30 décembre 2009 en ses locaux, nous précise qu'il a été interpellé par son notaire, Maître CROCHET, sur le fait que les parcelles à céder à la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe font partie d'une installation classée pour l'environnement (ICPE) qui n'a pas fait l'objet d'une cessation d'activité (l'ancien site Harmel : usine de textile).

Dans ces conditions, le Foyer Rémois ne peut pas céder ce foncier, sans encourir un risque pénal, tant que la procédure de cessation d'activité n'a pas aboutie et été déclarée conforme selon l'usage du site par la Préfecture.

De plus, sur une installation classée, aucun permis de construire ne peut être obtenu tant que la cessation d'activité de l'ICPE n'est pas effectuée

Il ne nous est donc pas possible d'obtenir immédiatement la propriété pleine et entière de l'ensemble du foncier nécessaire à la mise en œuvre du Partenariat Public-Privé.

D'autre part, la position de la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L), dans ses courriers adressés au notaire du Foyer Rémois les 13 et 14 octobre 2009 et le courrier du Préfet de la Marne adressé le 9 septembre 2009 au Maire de Warmeriville, nous incitent à penser que la délivrance du permis de construire ne pourra être effective qu'après l'obtention d'un arrêté préfectoral précisant les conditions de l'éventuelle dépollution du site et validant la cessation d'activités du site HARMEL.

De plus, la subvention du Conseil Général de la Marne bien que déclarée éligible par un courrier du 4 janvier 2010, n'est toujours pas chiffrée ; la décision devant être prise lors de la session de Mai / Juin 2010.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND ACTE

et **DECIDE** de ne pas donner suite à la procédure de Partenariat Public-Privé.

N° 623

**Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est
de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.
Avenant n° 1 du Marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour le Partenariat Public-Privé
21 pour – 7 contre – 1 abstention**

Monsieur le Président présente à l'assemblée le projet d'avenant n° 1 à passer au marché initial notifié le 2 juin 2009 auprès du groupement « GB2A – JURISTATIS-ASCARI » concernant l'assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la mise en place du Partenariat Public-Privé pour le pôle scolaire , sportif et de services du secteur Est de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suipe.

Il indique que le montant du marché initial était de 70 880 € H.T. (soit 84 770,48 €).

L'avenant proposé fait ressortir une plus value de 14 062,50 € H.T. (soit 16 818,75 TTC).

Par le biais du rapport de présentation dudit avenant, il commente la nécessité d'ajuster le marché initial notamment par rapport

- à l'analyse des risques contentieux sur la procédure de passation du contrat de partenariat,
- aux réunions supplémentaires,
- aux échanges avec la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe sur la procédure et sur des sujets connexes non prévus dans le marché initial,
- aux demandes de précisions aux candidats et analyse des réponses formulées.

Le nouveau montant du marché serait donc le suivant :

✓	Marché initial	70 880,00 € H.T.
✓	Avenant n° 1 présenté	<u>14 062,50 € H.T.</u>
✓	Nouveau montant	84 942,50 € H.T.

SOIT TTC 101 591,23 €

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ACCEPTE l'avenant n° 1 tel que présenté et

AUTORISE le Président à le signer

N° 624

**Pôles scolaire, sportif et de services du secteur Est
de la Communauté de Communes de la Vallée de la Suippe
Suite à donner au dossier
29 pour**

Pour faire suite à la décision prise par la délibération n° 622 décidant de ne pas donner suite au contrat de Partenariat Public-Privé portant sur la conception, le financement, la construction, l'entretien et la maintenance d'un pôle scolaire, sportif et de services sur le secteur « Est » de la Communauté de Communes, il convient donc d'analyser les conséquences de cette décision et d'envisager la suite à donner à ce dossier.

M. KERHARO rappelle que plus de 400 000€ ont déjà été investis sur ce projet et qu'à ce jour, il est impératif que l'on puisse avancer dans les meilleurs délais.

Il convient donc, d'ici au prochain Conseil communautaire programmé le 22 février 2010, d'obtenir du Préfet la garantie de pouvoir construire un pôle scolaire, sans réserves, sur le site Harmel.

La commune de Warmeriville s'engage donc à prendre en charge ce dossier administratif. Elle fera réaliser les études nécessaires à sa validation.

Si, lors du Conseil communautaire de février 2010, ce point n'a pas abouti, il conviendra de rechercher un autre site d'accueil (Petite Bassière, Bassière,...) afin de pouvoir garantir une livraison pour la rentrée 2012.

Pour aider à la rédaction des pièces du dossier de consultation et suivre ce dossier, il convient de recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage. Il est proposé dès à présent de lancer cette procédure.

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

PREND ACTE de l'avancement de ce dossier

et

AUTORISE le Président à recruter un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage.

N° 625

Restes à réaliser / Restes à percevoir 2009

Monsieur le Président présente les restes à réaliser et à percevoir 2009 en investissement reportés sur 2010 à savoir :

RESTES A PERCEVOIR 2009

N° opération	Article	Nature de la recette	Montants €
Op 10003	1328	Accueil Jeune Enfance Secteur Ouest Subvention d'équipement C.A.F	8 792 €
		Total	8 792 €
Op.10006	1321 1322	Travaux d'entretien Rivière SUIPPE Subvention Agence de l'eau et Entente Aisne/Oise	22 823 €
		Subvention Région Picarde	1 704 €
		Total	24 527 €
Op 999	1321	Opérations non individualisées Subv. Agence de l'eau (étude ressource en eau)	4 803 €
		Total	4 803 €
Montant total			38 122€

RESTES A REALISER 2009

N° opération	Article	Nature de la dépense	Montants €
Op 10003	2313	Accueil Jeune Enfance secteur Ouest Immobilisations en cours	29 325 €
		Total	29 325 €
Op 10005	2031 2313	Pôle scolaire, sportif et de services du secteur Est Frais d'études	200 000 €
		Immobilisations en cours	482 522 €
		Total	682 522 €
Op 10006	2031	Travaux d'entretien de la rivière SUIPPE Frais d'études	40 596 €
		Total	40 596 €
Op.10007	2031 2033	Réhabilitation écoles de Boulton sur Suiippe et maternelle de Bazancourt Frais d'études	99 700 €
		Frais d'insertion	300 €
		Total	100 000 €

Op 999		<u>Opérations non individualisées</u>	
	2031	Frais d'études (SAFER/CCI)	18 575 €
	20417	Subventions d'équipement versées autres établissements publics (RFF/SNCF)	6 241 €
	2111	Terrains nus	58 096€
	2158	Autres installations techniques	1 250 €
	2184	Mobiliers	25 115 €
	2188	Autres matériels	18 214 €
	2313	Travaux divers dans les écoles	9 409 €
	238	Avances et acomptes versés sur immobilisations corporelles	<u>310 995 €</u>
		Total	447 795 €
		Montant total	1 300 238 €
	DEFICIT SUR RESTES A REALISER		

Ayant entendu cet exposé,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

EN PREND BONNE NOTE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30 le mardi 19 janvier 2010